



6

ATELIER DPC

Dire non à une demande d'un patient.

Expert : Eric Tanneau

Animateur : Claire Busselot

JEUDI 23 MARS 2017 de 9h00 à 12h30

RÉSUMÉ :

Dans une enquête du quotidien du médecin parue le 12 novembre 2016 73% des médecins déclarent qu'il est difficile de dire non à un patient, principalement par peur de se tromper et de déplaire à son patient. Pour 85% des médecins la demande des patients est la principale raison des actes injustifiés. Ces demandes injustifiées sont variables : demande d'arrêt de travail, certificat médical, prescriptions de médicaments, d'exams biologiques ou d'imageries médicales, séductions et pour l'académie de médecine les actes inutiles sont source d'inflation de dépenses pour la collectivité, sans pour autant apporter de bénéfices aux patients. Le non du médecin est un droit car il a des connaissances scientifiques et médicales et aussi des connaissance concernant son patient. Mais cela l'engage dans un devoir de pouvoir le justifier, c'est un engagement avec et pour le patient.

Ce DPC se déroulera en 4 phases

Une phase d'observation par recueil des pratiques à l'aide de grilles d'audit (avant les assises)

Une phase de formation collective cognitive avec confrontation des pratiques : c'est la phase présentielle qui se déroulera lors des assises et qui permettra de

- identifier les actes injustifiés demandés par les patients susceptibles de donner une difficulté à refuser
- connaître les mécanismes entrainant des difficultés à dire non
- mettre en place une stratégie afin de dire non avec sérénité

Une phase de perfectionnement des connaissances par la proposition de lectures (après les assises).

Une phase d'évaluation des pratiques (postérieurement à la phase 3) sera mesurée par remplissage de grilles d'audit permettant de connaître l'impact des connaissances acquises sur l'évolution des pratiques.



Eric TANNEAU



Nombres de participants maximum : 24.

Mode d'exercice du participant : salarié CDS, libéral, autres salariés (y compris hospitaliers sous réserve que l'administration hospitalière prenne en charge ce DPC).

Catégories professionnelle concernées : médecins toutes spécialités.

Type DPC non présentiel avec réunion en 4 étapes.

Non présentielle par internet ou mail ou courrier et

Réunion à Lille lors des assises

Forfait versé au participant (médecin libéral) par l'ANDPC : 450€ en fonction des règles en vigueur.

Confirmer votre choix sur la fiche d'inscription du congrès

Validation des inscriptions sur www.mondpc.fr / Référence N° 13921700003 session1

Renseignement : s.sfscsexo@gmail.com